



© Commune de Saint-Hippolyte

Commune de Saint-Hippolyte (25)
Restructuration de la Maison Prélot
Maître d'œuvre : SOLIHA Doubs & Territoire de Belfort (25)

Découvrez le programme Effilogis sur
www.affilogis.fr

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET ASSOCIATIONS



COLLECTIVITÉS

DES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, C'EST UN PATRIMOINE PLUS DURABLE.

- ▶ Mobilisez l'aide à la rénovation de bâtiments publics performants sur le plan énergétique et biosourcés
- ▶ Aide financière :
 - Jusqu'à 60 000 € pour la programmation et les études (conception, ingénierie écologique)
 - Jusqu'à 450 000 € pour les travaux de rénovation
- ▶ Jusqu'à 135 000 € de bonus pour la production d'énergies renouvelables
- ▶ Jusqu'à 45 000 € de bonus pour l'approche environnementale (gestion de l'eau, végétalisation, biodiversité)
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

RÉNOVATION DE
BÂTIMENTS PUBLICS

AIDE AUX PROJETS 2021

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PROJETS ÉLIGIBLES

L'aide s'adresse aux collectivités territoriales et associations loi 1901. Les opérations éligibles concernent les projets de bâtiments tertiaires implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».




Pour les projets de logements, voir l'aide Effilogis à la rénovation de logements sociaux.

- ▶ Pour déposer un projet en phase « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage;
- ▶ Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre;
- ▶ Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.

CONDITIONS TECHNIQUES

▶ Performance énergétique :

	Cep* (kWh ep/m ² .an)
Exigence minimale BBC	Cep ≤ C réf -40 %
Option Performance	Cep ≤ C réf -60 %

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale dans l'existant.

- ▶ **Confort d'été** : justification d'un bon confort estival.
- ▶ **Matériaux biosourcés** : obligation minimale sur les menuiseries extérieures et le plancher haut**. Pas d'obligation de mise en œuvre sur les murs, mais chiffrage d'une variante biosourcée.
- ▶ **Perméabilité à l'air** : obligation de mesure à réception des travaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique** après expertise.

AIDES ATTRIBUÉES

- ▶ **Aide à la programmation** : subvention à hauteur de **50 % du coût de programmation**, plafonnée à **30 000 €**.
- ▶ **Aide aux études (conception, ingénierie écologique)** : subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.

- ▶ **Aide aux travaux** : montants bonifiés selon le niveau énergétique et la mise en œuvre de matériaux biosourcés

Objectifs du projet	Niveau énergétique BBC Rénovation	Niveau énergétique Performance Rénovation
Matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures et l'isolation du plancher haut	30 % des coûts retenus Aide plafonnée à 300 000 €	40 % des coûts retenus Aide plafonnée à 400 000 €
Matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures, l'isolation du plancher haut et l'isolation des murs	35 % des coûts retenus Aide plafonnée à 350 000 €	45 % des coûts retenus Aide plafonnée à 450 000 €

▶ Bonifications d'aide :

- Énergies renouvelables
 - Géothermie : +20% d'aide
 - Bois énergie : +10% d'aide
 - Solaire thermique : +10 % d'aide
 - Environnement
 - Gestion de l'eau-végétalisation-biodiversité : +10% d'aide
- ▶ Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- ▶ Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

Les conditions détaillées sont disponibles sur : www.ffmpeg.fr

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

31 décembre 2020 - Désignation des lauréats mai 2021

8 mars 2021 - Désignation des lauréats en juin 2021

2 septembre 2021 - Désignation des lauréats en novembre 2021

31 décembre 2021 - Désignation des lauréats début 2022

POUR DÉPOSER UN PROJET

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.ffmpeg.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**

Madame la Présidente

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Service Efficacité Énergétique et Bâtiment

4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX

* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m² de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT): kWh_{ep}/m².an. La Cref est la consommation conventionnelle de référence du bâtiment.

** Voir conditions détaillées des aides.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements techniques :

▶ Région Bourgogne-Franche-Comté, 0381 61 55 42

▶ Départements 25, 39, 70,90 - Emilie Degrey
emilie.degrey@bourgognefranche.comte.fr

▶ Départements 21, 58, 71, 89 - Stéphane Prédobon
stephane.predebon@bourgognefranche.comte.fr

Effilogis est un programme inscrit dans le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé en octobre 2017 entre la Région, le Plan bâtiment national, l'État, l'Anah et l'ADEME.